

DOSSIER D'INSCRIPTION

2018 - 2019



Compagnie d'Arc de Saint-Maur
55, quai de Bonneuil
94210 LA VARENNE SAINT-HILAIRE
Tel: 01-70-13-31-18
Mail: ciedarcestmaur@club-internet.fr
Site: <https://www.arcsaintmaur.fr>

Notre compagnie est telle que nous la connaissons maintenant grâce aux efforts et l'implication de chacun. Afin qu'elle puisse perdurer, il est de notre devoir, à tous, de continuer à s'investir.

Pratiquement tous les membres de notre association ont postulé et obtenu le statut d'Archer afin que leur soit confiée la clef de la Compagnie. Ce statut suppose en effet une implication dans la vie de la compagnie et la participation suivant les compétences et les activités de chacun aux tâches d'entretien du jardin, des locaux et du matériel.

A cette occasion, le bureau tient à rappeler que la mise à disposition des clefs de la compagnie n'est pas un droit mais doit être considérée comme une contrepartie de votre implication. La mise à disposition des clefs aux archers reste de plus à l'entière discrétion du Capitaine et des membres du bureau et peut être révisée à tout moment.

D'un autre côté, comme beaucoup trop de clefs qui ont été confiées à des archers qui ont quitté la compagnie depuis plusieurs années n'ont pas été restituées, le bureau envisage de mettre en place un nouveau système de serrure avec un accès par badge. Le badge devra être réactivé chaque année pour rester valide.

Veillez donc à respecter vos obligations d'archer ce qui pourrait devenir un critère de remise des futures clefs et de leur réactivation annuelle.

Le bureau

LES PRINCIPAUX RESPONSABLES

Président / Capitaine Jacques BOUTOLLEAU
 Vice-Président / 1^{er} Lieutenant Gilbert OLIVIER
 Secrétaire Jean Paul LE CORRE
 Trésorier Alain BOUDERGUE
 Officier de tir Alain BESSE

HORAIRES

La rentrée sportive aura lieu la semaine du 17 septembre 2018.

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
12h		ESSILARC 12h-14h		ESSILARC 12h-14h			
			Salle de tir réservée : AS collège Louis Blanc 14h-17h			INITIATION Alain BE. 14h-16h	INITIATION Jean-Michel L. 14h30- 16h30
	INITIATION Alain BO. 18h-20h	INITIATION Adrien F. 18h-20h	ENTRAINEMENT Maxime R. 18h-20h	INITIATION Alain BO. 18h-20h	INITIATION Gregory G. 18h30- 20h30	ENTRAINEMENT Maxime R. 18h-20h	
					INITIATION Florian D. 19h-21h		
21h							

En dehors du créneau horaire réservé par le collège Louis Blanc le mercredi après-midi, vous pouvez vous entraîner librement sur toutes les autres plages horaires **à condition** d'en demander préalablement l'autorisation à l'entraîneur référent indiqué sur le planning ci-dessus.

LES CATEGORIES

	Si votre date de naissance se situe :	Vous êtes
ADULTE	Avant le 01/01/1960	S3 = Sénior 3
	Entre le 01/01/1960 et le 31/12/1979	S2 = Sénior 2
	Entre le 01/01/1980 et le 31/12/1998	S1 = Sénior 1
JEUNE	Entre le 01/01/1999 et le 31/12/2001	J = Junior
	Entre le 01/01/2002 et le 31/12/2004	C = Cadet
	Entre le 01/01/2005 et le 31/12/2006	M = Minime
	Entre le 01/01/2007 et le 31/12/2008	B = Benjamin
POUSSIN	Après le 01/01/2009 - 10 ans révolu	P = Poussin

LES TARIFS

Le montant de l'inscription tient compte de la catégorie d'âge.

Catégorie	Part Fédérale	Part Compagnie	Total sans prêt de matériel
POUSSIN	30,00 €	113,00 €	143,00 €
JEUNE	50,00 €	129,00 €	179,00 €
ADULTE	76,00 €	151,00 €	227,00 €

Pour l'initiation ajouter 150€ qui comprennent le prêt de l'arc, les cours d'initiation et la fourniture du petit matériel (carquois, protections et flèches).

Pour les anciens adhérents ajouter 50 € pour le prêt de l'arc.

PIECES A FOURNIR

- La fiche de renseignements ci-jointe,
- La demande d'autorisation ci-jointe de diffusion de photos sur le site internet de la Cie,
- 1 certificat médical ou, si vous avez fourni un certificat médical il y a moins de 3 ans, le questionnaire de santé ci-joint contenant que des réponses négatives aux questions.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

2018 – 2019

Nom : _____ Prénom : _____

Sexe : Masc. Fem. Date de naissance : ____/____/____ Taille de vêtement : ____

Nationalité : _____ Arme : _____

Adresse : _____

Téléphone fixe : _____ Téléphone mobile : _____

Mail : _____ Profession : _____

Cocher les cases correspondantes à votre situation

Ecole de Tir : Oui Non
150 €

 €

Catégorie : Poussin Jeune Adulte
143€ 179€ 227 €

 €

Location d'Arc : Oui Non
50 €

 €

Mode de Règlement : Chèque Espèces

Total : €

Par la présente inscription :

- vous vous engagez à respecter le règlement intérieur de la compagnie d'arc de Saint-Maur,
- je soussigné avoir répondu non à toutes les questions du questionnaire de santé préalable au renouvellement d'une licence sportive ou avoir fourni un certificat médical valide,
- les parents acceptent que leurs enfants mineurs, quittent la compagnie sans accompagnant.

Date et signature de l'archer ou de son responsable légal précédées de la mention "Lu et approuvé"



Le code de la santé public (*article 1111-4 et 1111-6*) précise qu'aucun acte médical ne peut avoir lieu sans le consentement de la personne (ou du responsable légal).

Afin de pouvoir joindre les parents ou responsables du mineur de manière à ce que l'équipe médicale puisse communiquer le cas échéant avec eux, indiquez ci-dessous les coordonnées complètes.

**Personnes à contacter
en cas de besoin justifiant
une intervention médicale ou chirurgicale d'urgence :
(responsables légaux)**

La Mère Nom : Prénom :
 Tél fixe : Tél mobile :

Le Père Nom : Prénom :
 Tél fixe : Tél mobile :

Le Tuteur Nom : Prénom :
 Tél fixe : Tél mobile :

fait à le
(Signature)

Les clubs doivent veiller à ce que les jeunes soient en possession de leur passeport dument rempli. >



Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « **QS – SPORT** »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

DEMANDE D'AUTORISATION DE DIFFUSION DE PHOTOS SUR INTERNET

Vous, ou votre enfant, êtes inscrit à la Cie d'Arc de Saint Maur pour la saison 2018/2019.

La Cie envisage de diffuser sur son site Internet (www.arcsaintmaur.fr) les photos prises dans le cadre des entraînements ou des diverses manifestations.

Conformément à la législation française, il est nécessaire d'obtenir l'autorisation des personnes majeures ou responsables légaux avant de publier et diffuser des informations sur Internet.

Vous pouvez refuser ou accepter que les photos apparaissent sur le site de la Compagnie.

Afin de prévenir de tout problème, nous vous demandons de bien vouloir renseigner la fiche ci-dessous et de nous la faire parvenir avec le dossier d'inscription.

Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Jacques BOUTOLLEAU
Capitaine de la Compagnie d'Arc de Saint Maur

Madame, Monsieur,

autorise n'autorise pas

La Cie d'Arc de Saint Maur à diffuser sur son site Internet : www.arcsaintmaur.fr, les informations sportives et les photos prises dans le cadre des activités sportives menées pendant la saison 2018/2019 de l'archer

Fait à le.....

Signature

Signature des responsables légaux pour les mineurs